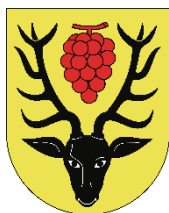


Extrait du procès-verbal
Commune de Chamblon



CONSEIL GENERAL

Extrait du registre des
délibérations

Séance du 14 septembre 2026

Présidence : Lise Hofmann

Membres inscrits : 63

Membres présents : **52** (y compris
Présidente)

Le Conseil général de Chamblon, sur proposition de la Municipalité, vu le **préavis municipal n° 07/26** relatif à l'adoption du Règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : D'approuver le nouveau Règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions, tel que présenté en annexe du présent préavis ;

Ainsi délibéré par **50** « oui », **1** « non » et **0** abstention.

Article 2 : De fixer l'entrée en vigueur dudit Règlement, dès son approbation par les services cantonaux concernés.

Ainsi délibéré par **50** « oui », **1** « non » et **0** abstention.

Pour extrait certifié conforme.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

